



Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des associés de la SARL DLL Constructions tenue le 26 Janvier 2026 au siège social 30 boulevard Foch à Aire sur la Lys (62 120).
RCS Boulogne sur mer 385 047 543

Etaient présents : M. Alexis Leurent, gérant, détenant 4300 parts en usufruit et 245 parts en toute propriété
Mme Blandine Jolion, détenant 180 parts en toute propriété et 2150 parts en nue-propriété,
Melle Gaétane Leurent, détenant 2150 parts en nue-propriété
représentant la totalité des 4725 parts existantes.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation de la convention de mandat de direction et de prestations de management de groupe conclue avec Madame Amandine LABARRE
2. Présentation du projet de réorganisation de la gérance et de limitation statutaire des pouvoirs
3. Modification de l'article 12 des statuts relatifs à la gérance

3 résolutions sont votées à l'unanimité :

1ère Résolution

L'Assemblée Générale approuve la convention de mandat de direction et de prestations de management conclue entre la Société et Madame Amandine LABARRE, en date du 12 Janvier 2026 telle qu'elle lui a été présentée.

2ème Résolution

L'Assemblée Générale décide d'instituer les fonctions de Gérant Principal et de Gérants Délégués, et confirme :

- Monsieur Alexis LEURENT en qualité de Gérant Principal Statutaire, et nomme Gérants Délégués à compter du 01/01/2026
- Madame Blandine JOLION LEURENT pour une durée indéterminée et Madame Amandine LABARRE pour une durée de 10 ans.

3ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des statuts intitulé Nomination et pouvoirs des gérants selon le texte annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le gérant A. Leurent